

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurat(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

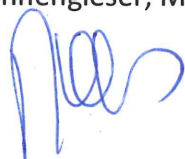
Nombre de votants : 28

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

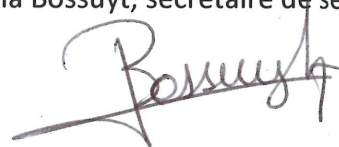
Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

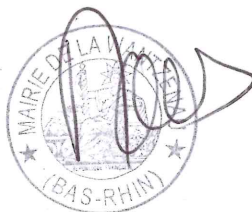
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024
011 – charges à caractère général	1 641 912.95	1 713 000.00
012 – charges de personnel	1 971 451.09	2 150 000.00
014 – atténuation de produits	187 138.21	10 000.00
022 – dépenses imprévues	0.00	0.00
023 – virement à la section d'investissement	0.00	850 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	709 660.42	255 000.00
65 – autres charges de gestion courante	689 251.73	843 000.00
66 – charges financières	112 156.71	110 000.00
67 – charges exceptionnelles	0.00	0.00
68 – Dotation provisions	1 031.20	2 000.00
TOTAL	5 312 602.31	5 933 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024
002 – excédent antérieur reporté	500 000.00	150 000.00
013 – atténuations des charges	- 46 833.81	6 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert	1 778.92	5 000.00
70 – produits des services	416 696.35	368 000.00
73 – impôts et taxes	596 717.00	453 000.00
731 – Fiscalité locale	4 080 888.57	4 099 000.00
74 – dotations et participations	534 760.57	662 000.00
75 – autres produits de gestion courante	216 287.00	190 000.00
76 – produits financiers	3.00	0.00
77 – produits exceptionnels	465 851.93	0.00
TOTAL	6 766 149.53	5 933 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024
040 – opérations d'ordre de transfert	1 778.92	5 000.00
041 – opérations patrimoniales	0.00	9 000.00
10 – dotations, fonds divers	0.00	0.00
16 – emprunts et cautionnement	655 065.29	665 000.00
20 – immobilisations incorporelles	0.00	106 805.20
21 – immobilisations corporelles	1 234 075.18	920 681.30
23 – immobilisations en cours	1 787 744.05	6 785 751.84
TOTAL	3 678 663.44	8 492 238.24
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024
001 – excédent d'investissement reporté	5 570 766.61	4 355 093.26
021 – virement section de fonctionnement	0.00	850 000.00
024 – produits de cessions	0.00	1 600 000.00
040 – opérations de transfert entre sections	709 660.42	255 000.00
041 – opérations patrimoniales	0.00	9 000.00
1068 – affectation	1 059 010.02	1 303 547.22
102 – dotations, fonds divers	271 753.10	245 000.00
13 – subventions d'investissement	422 566.55	1 341 880.00
16 – emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
23 – immobilisation en cours	0.00	530 000.00
TOTAL	8 033 756.70	10 489 520.48

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu le rapport de la commission finances réunie le 26 mars 2024,

après avoir délibéré,

- approuve avec 23 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, les dépenses et recettes par chapitre, telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

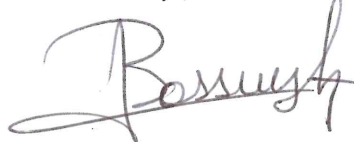
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 11 avril 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

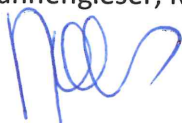
BUDGET / VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €	REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €		
		CP 2022	CP 2023	CP 2024
CŒUR VILLAGE (chapitre 23 « immobilisations en cours »	6 485 700 TTC 5 404 750 HT	341 388 TTC 284 490 HT	1 528 217 TTC 1 273 515 HT	4 616 095 TTC 3 846 746 HT
TENNIS (chapitre 23 « immobilisations en cours »	1 725 000 TTC 1 437 500 HT		60 228 TTC 50 190 HT	1 664 772 TTC 1 387 310 HT

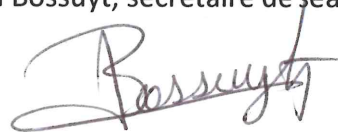
Le Conseil Municipal,
sur avis de la commission finances du 26 mars 2024,
après avoir délibéré,

- adopte 24 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, l'inscription des autorisations de programme/crédits de paiement tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- prend acte que pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le président de l'exécutif de l'entité peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 21

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal,

Considérant que les personnes suivantes ne prennent pas part au vote : Mesdames Kannengieser, Tournier, Wagner et Kieffer et Messieurs Bode, Ebel, Weiblé,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal,

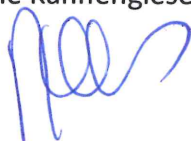
après avoir délibéré,

- approuve avec 19 voix pour et 2 voix contre, le versement des subventions votées au budget primitif 2024 telles que figurant ci-dessous ;
- précise que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande, à la souscription du contrat d'engagement républicain et à la production des pièces justificatives demandées par la commune ;
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024.

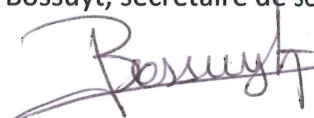
Thématique	Association	Montant de la subvention
SPORT	AS du golf de La Wantzenau	1400 €
	Handigolf	250 €
	Association sportive basket	3000 €
	Club escapade	1500 €
	Club futsal	300 €

	Comité handisport Alsace	500 €
	Judo club	2500 €
	Karaté – association budokan	500 €
	Section football	2500 €
	Section tennis de table	900 €
	SGW babygym	500 €
	SGW babygym (écoles)	1 200 €
	SGW athlétisme	3000 €
	SGW gymnastique	500 €
	SGW triathlon	4000 €
	SGW volley	700 €
	Tennis club	1500 €
	Waldhof	1500 €
LOISIRS	Amicale de pêche	250 €
	Club seniors	1200 €
	Katane gaming club	800 €
	Photof'ill	250 €
	Apecam	250 €
CULTURE	Chœur à cœur	1000 €
	Troupebadour	250 €
	Amitié Saint Yrieix	250 €
JEUNESSE	Fous to art	3000 €
	Association ALT (collège)	2100 €
DIVERS	Amicale des sapeurs-pompiers	500 €
	Amicale don du sang La Wantzenau	500 €
	Association de sauvegarde maisons alsaciennes	100 €
	Association le tilleul	1100 €
	Association WWW	250 €
	Scouts de France	600 €
	Station régionale de protection des oiseaux	1200 €
	Les rangers	100 €
	Conseil de fabrique	500 €
	OLCA	1800 €

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurations(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

SUBVENTION A L'AGES POUR LA GESTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

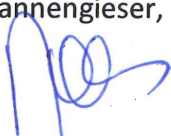
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de nos structures petite enfance, pour l'année 2024, pour un montant maximum de 210 000 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de notre structure enfance, pour l'année 2024, pour un montant maximum de 210 000 €.
- et autorise Madame le Maire à signer, le cas échéant, les documents y afférents.

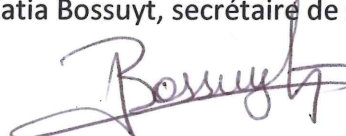
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 11 avril 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

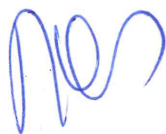
Nombre de votants : 28

SUBVENTION A LA FDMJC POUR L'ANIMATION JEUNESSE

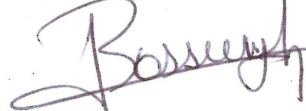
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) en charge de l'animation jeunesse, pour l'année 2024, pour un montant maximum de 83 670 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC), pour l'année 2024 et, pour un montant de 1000 € au titre de la participation au financement des stages BAFA pour les jeunes inscrits à l'animation jeunesse.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurations(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

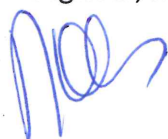
Le Conseil Municipal,
après délibération,

- approuve à l'unanimité, le taux des taxes pour l'année 2024, comme indiqué ci-après :
 - 28.16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 57,91 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 16.40 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- et rappelle que les taux n'ont pas augmenté.

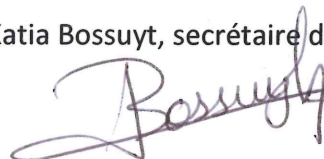
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 11 avril 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

PROLONGATION DU DELAI DE REMBOURSEMENT DU CREDIT RELAIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 26 mars 2024,

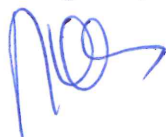
après avoir délibéré,

- approuve avec 24 voix pour et 4 abstentions, la prolongation de 5 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2025, du remboursement du capital du crédit relais de 2 000 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 0.47 %.

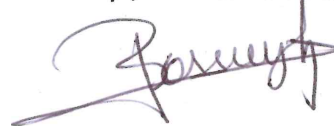
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 11 avril 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurations(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

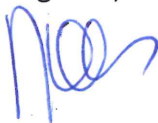
Nombre de votants : 28

AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2024 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

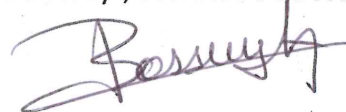
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 24 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, Madame le Maire :
- à lancer les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études votés au Budget Primitif 2024,
 - et à signer les marchés correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

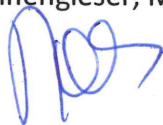
Nombre de votants : 28

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2024**

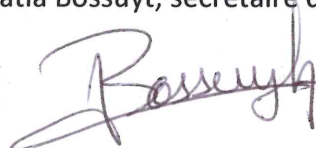
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2024, auprès des organismes concernés.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procurations : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

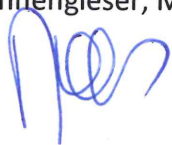
Nombre de votants : 28

**AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX
INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2024**

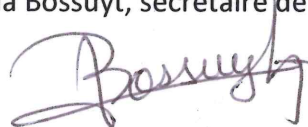
Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 24 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, Madame la Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire nécessaires, portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2024.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSONS « LICENCE IV »

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L3333-1,

- décide à l'unanimité, d'ouvrir un débit de boissons dans un local situé chemin du Neufeld à La Wantzenau, durant les heures normales d'ouverture et pour une durée minimale de 8 jours, à savoir du 3 au 17 mai 2024,
- indique que la régie de recettes et d'avances « culture » encaissera le produit de la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées,
- et décide à l'unanimité, de fixer les tarifs des consommations, comme suit :

Désignation	Tarif de vente
Bière pression (25 cl)	1.80 €
Panaché	1.70 €
Picon bière	2.20 €
Ricard	1.60 €
Whisky	1.70 €
Soft canette 33 cl (coca-cola, schweppes, ice tea, oasis, orangina, seven up)	1.40 €
Eau plate ou gazeuse (50 cl)	1.40 €
Verre de Crémant	1.80 €
Verre de Kir crémant	1.80 €
Café, thé, chocolat chaud	1.00 €
Verre de vin rouge ou rosé	1.40 €

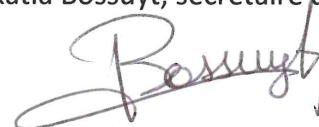
Verre de vin blanc	1.50 €
Bouteille de vin rouge ou rosé	9.00 €
Bouteille de vin blanc	10.00 €

Le régisseur est chargé d'appliquer ces tarifs dès l'ouverture du débit de boissons le 3 mai 2024.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 28 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 7

dont 6 procurations

Procuration(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Françoise Boissière a donné procuration à Mme Sandra Tournier
M. Erwann de Prat a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Aurélie Lyautey a donné procuration à M. Patrick Depyl
M. Laurent Neff a donné procuration à Mme Christine Stroh
Mme Alexandra Wagner a donné procuration à Mme Annabelle Ravizzi

Absent(s) : M. Nicolas Repp

Nombre de votants : 28

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES
A MADAME LE MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°del2020-08-06-23 du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises,
après avoir délibéré,

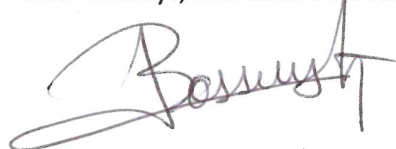
➤ prend acte des décisions ci-dessous, prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision du maire, prise le 25 mars 2024, attribuant le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'isolation thermique de plusieurs bâtiments communaux (dojo, locaux associatifs et multi-accueil), à la société Dossmann Architecte, sise à Wingersheim les quatre bans, pour un montant de 19 575 € HT,
- Décision du maire, prise le 25 mars 2024, attribuant le marché relatif à une mission d'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur, au bureau d'études Egis conseil, sise à Montreuil, pour un montant de 13 177.50 € HT.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 11 avril 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 11 avril 2024
Publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.